
L'ÉCONOMIE DES PÊCHES MARITIMES IVOIRIENNES

Hélène REY

Les divers chapitres composant cet ouvrage résultent le plus souvent de programmes de recherche menés personnellement par leurs auteurs. Le texte qui suit a une origine tout à fait différente dans la mesure où il est le fruit d'un travail réalisé exclusivement à partir de la bibliographie disponible. Il se propose d'offrir un diagnostic synthétique des recherches socio-économiques relatives aux pêches maritimes ivoiriennes suivant les axes d'une problématique économique sectorielle.

Les limites inhérentes à toute approche documentaire sont, ici, accentuées par le caractère fragmentaire, voire l'inexistence des études socio-économiques jusqu'en 1982 (WEIGEL, à paraître). En effet, par rapport à d'autres domaines, on note une moindre abondance de telles investigations, à l'exception des aspects commerciaux qui ont été précisément étudiés (WEIGEL, 1989). De plus, la réduction du champ de l'étude à l'activité maritime pose le problème de la disponibilité d'informations avec plus d'acuité. En effet, la pêche industrielle ivoirienne n'a fait l'objet d'aucun programme de recherche socio-économique et elle ne peut être appréhendée qu'à partir d'expertises ou de travaux ponctuels relatifs à la pêche thonière (BRUIHET, 1984 et 1986 ; COMOE, 1984 ; DIABY, 1986) et sardinière (CHABOUD et DÈME, 1991). De la même façon, au niveau artisanal, le degré de connaissance de la pêche lagunaire contraste aussi avec celui de la pêche maritime qui reste encore largement méconnue, notamment dans sa partie centrale et occidentale ⁽¹⁾. Comparativement enfin aux études économiques menées dans d'autres pays, comme le Sénégal (AUBERTIN, 1984 ; CHABOUD et KÉBÉ, 1986 ; CHARNEAU, 1988...) ou la Mauritanie (CHABOUD et al. 1988 ; CEAMP ⁽²⁾ et SEDES ⁽³⁾, 1987...), l'insuffisance des données socio-économiques et l'absence d'enquête sectorielle cadre apparaissent d'autant plus criantes en Côte-d'Ivoire.

⁽¹⁾ On note en effet une concentration des études dans la partie orientale notamment dans le secteur d'Abidjan. Des programmes en cours (par exemple, le Programme de développement intégré des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest [DIPA]) permettront prochainement de disposer d'une meilleure connaissance socio-économique de la pêche artisanale maritime, notamment dans la zone de Sassandra et San Pedro.

⁽²⁾ CEAMP : Cellule économique d'appui au ministère des Pêches et de L'Économie maritime de Mauritanie.

⁽³⁾ SEDES : Société d'étude et de développement économique et social, Paris.

Méthodologie

Rappelons que l'activité de pêche doit être abordée selon une logique systémique nécessitant une interdisciplinarité et allant à l'encontre du découpage des domaines maritime et lagunaire pourtant rendu nécessaire ici. En élargissant le champ disciplinaire de l'investigation documentaire, on tentera d'aller au-delà du constat de défaut d'études économiques.

Cependant, la nature de l'information ainsi reconstituée n'est pas toujours suffisante ou compatible avec les besoins d'une approche socio-économique. Ainsi que le remarquent CHABOUD et CHARLES DOMINIQUE (1991), il s'agit plus souvent d'expertises que de programmes de recherche. Par ailleurs, toute tentative de synthèse est rendue difficile par le caractère limité des études qui sont le plus souvent circonscrites à un type de pêche, une zone géographique ou une ethnie... Ainsi, plutôt qu'un panorama recoupant imparfaitement les analyses des autres disciplines ou une analyse par pêcheries (inadaptée à rendre compte des interdépendances), on a opté pour une approche privilégiant les principaux points clés tant micro- que macro-économiques. Ceux-ci, toutefois, doivent être envisagés comme des contributions partielles par rapport à une problématique globale plus pertinente à rendre compte du fonctionnement et de la dynamique du secteur. Ainsi, la figure 1 qui recense, en les articulant, les niveaux de questionnement socio-économique, permet de situer la présentation qui est faite de la pêche maritime ivoirienne par rapport à l'ensemble des éléments qu'il serait opportun d'aborder si l'information le permettait. Afin d'éviter toute redondance avec la présentation faite par WEIGEL (à paraître) des circuits et des stratégies de commercialisation dans le cadre lagunaire, cette approche sera centrée sur le secteur productif. Ainsi, la production de la branche pêche concernera-t-elle le produit non encore transformé lors de sa première mise en marché. À l'exception des poissons congelés à bord de certaines unités industrielles, le poisson fumé, séché ou congelé sera considéré comme la production des branches de transformation au niveau de la filière pêche.

Il convient enfin d'apporter des précisions quant à la période de référence. Bien que la présence du premier chalutier à vapeur soit observée dès 1923 (CAVERVIÈRE, 1982) les publications s'accordent à lier la naissance de la pêche industrielle à la création du port d'Abidjan et à l'ouverture du canal de Vridi en 1950. Cependant, la disponibilité de données régulières ne date que des années soixante tandis que, concernant la pêche artisanale, la principale référence historique date de 1963 et 1964 (DE SURGY, 1965). Ce travail tentera donc de mettre en évidence des éléments de dynamique, mais en l'absence de suivi, on ne présentera pas un historique précis de l'évolution de l'activité.

Définition et recensement des unités de pêche

CONCEPT D'UNITÉ DE PÊCHE

Le champ de l'étude — la pêche maritime ivoirienne — peut être délimité en fonction du critère de nationalité (unités ivoiriennes ou étrangères) ou de territorialité (unités résidentes ou non résidentes). C'est généralement le critère de la territorialité qui prime sur celui de la nationalité : ainsi le PIB, agrégat normalisé au plan international, est-il défini par rapport au critère de résidence (somme des valeurs ajoutées des agents résidents). Si l'on retient ce critère, il y a équivalence entre flotte résidente et flotte basée (CHARNEAU, 1988). Le champ de l'étude défini, il s'agit de délimiter l'unité d'observation⁽¹⁾. Liée à la problématique de l'étude (LALOË et WEBER, 1986), elle doit, pour les économistes, permettre de rendre compte des facteurs de production, du mode de production (organisation des facteurs) et du mode de reproduction des unités. L'imbrication entre unités de production et de consommation complexifie, pour la pêche artisanale, le choix de l'unité d'observation (REY, 1989). La dissociation des activités de production et de trans-

⁽¹⁾ DIAW (1986) propose de définir l'unité de pêche à partir de cinq concepts : le produit, le centre de décision, la force de travail, l'outil de production et la nature des rapports de production et d'échange.

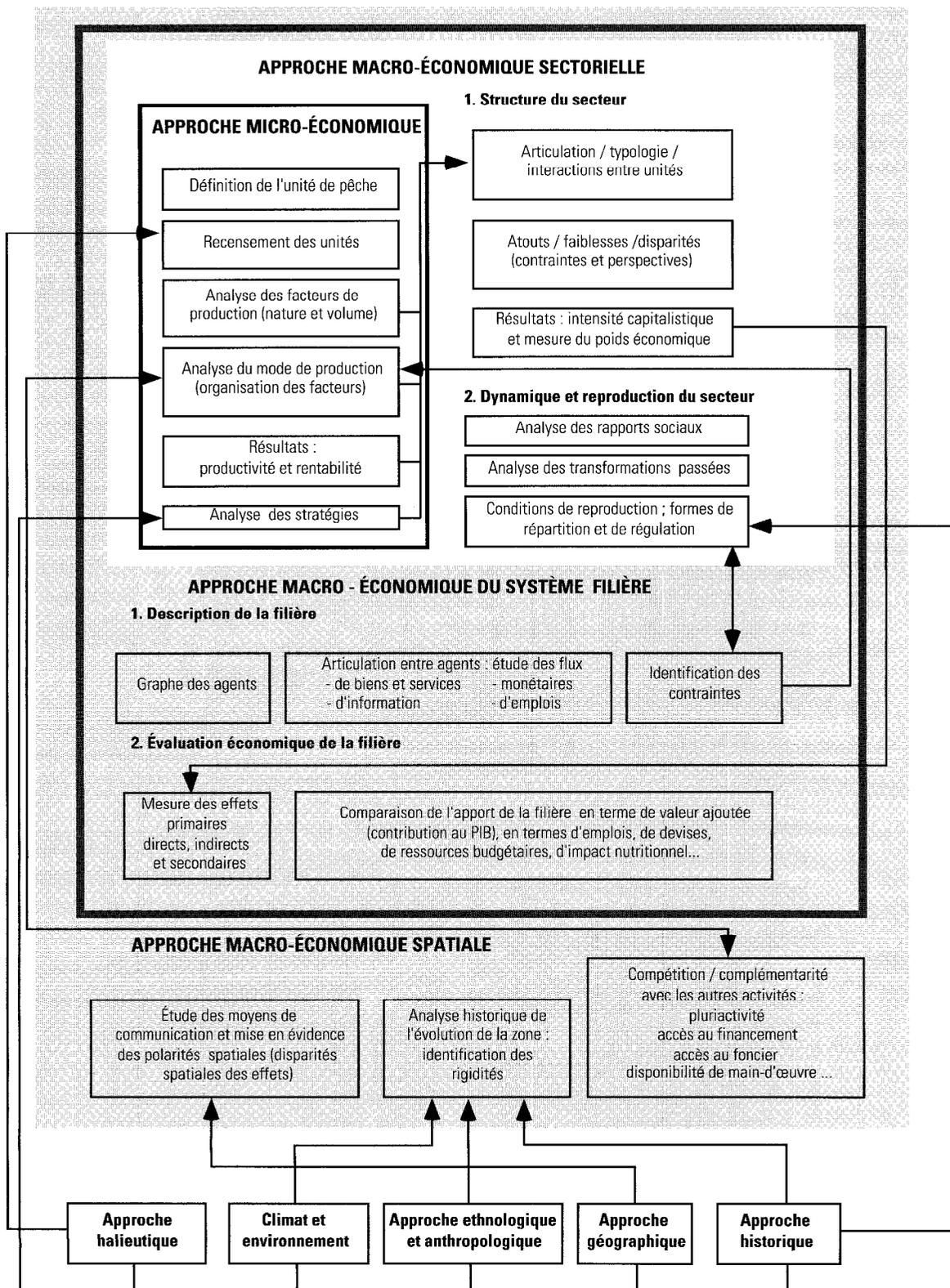


Figure 1

Articulation des différents niveaux d'approche économique d'un secteur d'activité.

formation n'est pas toujours aisée. Au niveau de la pêche artisanale, des liens informels permettent fréquemment aux mareyeurs de s'assurer une régularité d'approvisionnement en contrepartie d'avances financières (CHABOUD et KÉBÉ, 1989) tandis que les pêches industrielles font souvent intervenir des unités intégrées (firmes commerciales disposant d'un armement (COUTY, 1973) ou armements chalutiers possédant des poissonneries [CAVERMIÈRE, 1982]). La classification des unités pose aussi des problèmes, notamment celui de la distinction des unités de pêche industrielle et artisanale (CHAUVEAU, 1989). Le type d'engin utilisé ne permet pas toujours une partition effective. CHABOUD et CHARLES DOMINIQUE (1991) cite l'exemple d'une flottille ghanéenne de 250 unités de 10 à 30 mètres utilisant alternativement le chalut et la senne tournante. La comparaison s'effectue souvent en terme d'échelle de production et de taille de l'outil de production (CHABOUD et CHARLES DOMINIQUE, 1991) alors que des critères tels que le niveau d'intensité capitalistique, la proportion d'intrants importés (WEBER et FONTANA, 1983), les objectifs poursuivis (reproduction ou accumulation) ou les modes de répartition conduisent à des typologies économiques plus pertinentes.

RECENSEMENT DES UNITÉS DE PÊCHE EN CÔTE-D'IVOIRE

Les études menées en Côte-d'Ivoire ont été réalisées selon un découpage traditionnel en fonction du niveau des facteurs de production. Fréquemment, les dénombrements s'effectuent sur la base des embarcations. Ce procédé peut conduire à une sous- ou une surestimation de la population pour la pêche artisanale car la taille des équipages par pirogue n'est ni stable ni homogène. Du point de vue des stratégies, l'assimilation de l'unité de production à la pirogue (COLLARD, 1986) ne peut être proposée qu'en première approche. En effet, GUINGUENO (1986) fait état d'un propriétaire possédant 12 pirogues et 50 fours tandis que WEBER et DURAND (1986), au Sénégal, témoignent d'une existence propre de l'unité de pêche eu égard à l'instabilité des équipages et des associations. De même, les armements de pêche industrielle ayant souvent plusieurs navires, cette procédure ne permet en aucune façon d'appréhender les unités économiques. Il est par ailleurs tout aussi réducteur d'assimiler les notions de propriétaire et d'unité de pêche car, ainsi que l'a montré DELAUNAY (1988b), il existe de nombreux types d'organisation selon les ethnies et les techniques de pêche.

Pêche artisanale

La pêche maritime sur le littoral ivoirien est traditionnellement le fait des pêcheurs ghanéens (BERRON, 1980). DELAUNAY (1988b) distingue trois phases : du début du siècle à 1950, l'expansion des pêcheurs ghanéens se limite aux principaux ports et postes de colonisation, puis on observe la constitution de deux pôles (canal de Vridi et Sassandra) dans les années 1950-1960, enfin apparaît une multiplication des campements sur l'ensemble du littoral ivoirien à partir de 1970. L'accentuation de la proportion des pêcheurs étrangers, 80 % selon DE SURGY (1965), 95 % selon DOMINGO (1980), 98 % selon HIÉ DARÉ (1986), doit être mise en relation avec la désaffection des Ivoiriens au profit de l'agriculture pour les Alladian et de la navigation pour les Krou (DELAUNAY, 1988b). Ceux qui continuent une activité de pêche le font souvent à titre de complément pour l'autoconsommation (ÉCOUTIN *et al.*, dans cet ouvrage) tandis que pour quelques-uns le lien est seulement de nature financière (certains Ivoiriens sont propriétaires de grands filets confiés à des équipes de Ghanéens). D'une façon générale, le mode d'organisation des unités alladian peut être opposé à celui des unités ghanéennes. Toutefois, pour rendre compte de la pluralité des situations, il convient d'appréhender les unités non seulement en fonction des ethnies (éwé et fanti notamment) mais aussi en tenant compte des types de pêche pratiqués. Des éléments de dynamique, principalement les logiques des migrations, expliquent certains aspects du fonctionnement des unités. Les équipes éwé obéissant à un souci de préservation du capital ont des formes de transmission qui permettent aux unités de perdurer. Au contraire, les unités poursuivent plutôt des objectifs de maximisation des revenus à court terme. On peut donc opposer les stratégies à long terme des pêcheurs éwé, liées aux relations de prestige entre propriétaires, à celles des unités fanti privilégiant la rentabilité et le profit à court terme qui relèvent plutôt d'une logique capitaliste (DELAUNAY, 1990).

Outre ces problèmes de définition, la dispersion géographique des unités artisanales rend leur dénombrement difficile. Successivement, le nombre de pêcheurs recensés est de : 5 000 à 6 000 en 1947 (POSTEL, 1950), 2 650 en 1965 (DE SURGY, 1965), 3 500 en 1979 (BOUBÉRI *et al.*, 1983) et 3 100 en 1980 (DOMINGO, 1980). Le recensement le plus récent fait état de 3 177 pêcheurs pour 366 pirogues (HIÉ DARÉ, 1986). Le rapprochement de ces estimations ne permet pas de définir une tendance, car hormis l'évaluation faite par DE SURGY (1965), il s'agit de dénombrements effectués à partir d'échantillons souvent non représentatifs. Les analyses récentes de l'effort de pêche (ÉCOUTIN *et al.*, dans cet ouvrage) montrent par ailleurs qu'ils sous-estiment largement le niveau réel de la population. Concernant l'évolution, BERRON (1980) distingue cependant deux périodes. Il considère qu'il y a une régression entre 1950 et 1970. Il relie celle-ci au développement de la pêche industrielle mais elle peut sûrement être aussi en partie imputée au départ des Ghanéens éwé lors de l'indépendance de la Côte-d'Ivoire (MARCHAL, *comm. pers.*). À partir de 1970, le développement démographique de la ville d'Abidjan s'accompagne de l'installation de pêcheurs éwé autour de Vridi tandis que plus récemment, depuis 1983, on observe un nouvel essor lié à l'apparition d'un important stock de sardinelles (ÉCOUTIN *et al.*, dans cet ouvrage). Malgré un transfert vers Sassandra et San Pedro lié à la concurrence de la pêche industrielle (BERRON, 1979) et à l'ouverture du port de San Pedro, la population des pêcheurs maritimes reste fortement concentrée autour du port d'Abidjan et dans le secteur de Vridi-Bassam (CORMIER, 1983).

Pêche industrielle

Le premier chalutier (armement Foulon) apparaît en 1949 (FONTENEAU, 1970). Dans une première phase, on observe une croissance rapide avec un effectif qui passe de 12 en 1954 à 40 en 1959 (KONAN, 1986). Toutefois, parallèlement à ce développement de l'effort, on observe dès 1956 les premiers signes de surexploitation avec une chute des apports des chalutiers de 7 t/jour en 1955 à 2,5 t/jour en 1960 (FONTENEAU, 1970). La pêche au filet tournant se développe aussi dès 1955 tandis que le nombre maximal de sardiennes est de 35 en 1964 (KONAN et BARD, 1986). Un mauvais recrutement et une situation de surpêche conduiront à un effondrement des stocks de sardines en 1973 (KONAN et BARD, 1986).

Au début des années soixante-dix, la pêche industrielle s'élargira avec la constitution des pêcheries thonière et crevette. Le développement des capacités de conservation permet en 1969 la mise en place de la première unité crevette. Seuls les stocks proches du littoral étaient jusqu'alors exploités de façon accessoire par quelques chalutiers. Une flottille de crevettes se constitue dès lors très rapidement (leur nombre passe de 3 à 23 en 1970) conduisant les autorités administratives à instituer dès 1970 un système de licence (GARCIA, 1978).

L'apparition du premier thonier ivoirien remonte à 1970 (BAUDIN-LAURENCIN et REBERT, 1970). Toutefois, l'effondrement des prises et des rendements en gros albacores fin 1983 s'est traduit par le départ d'une fraction importante des senneurs vers l'océan Indien et par la disparition de la flotte thonière ivoirienne en 1986 (FONTENEAU et PALLARES, 1989).

Malgré des publications souvent divergentes, le tableau I tente de retracer l'évolution des effectifs de navires par pêcheries. L'*Annuaire des Armements* (1988) permet un classement selon le nombre de bateaux (tableau II). Au total les 41 unités dénombrées ⁽¹⁾ sont la propriété de 18 armements. Cette distribution témoigne d'une faible concentration puisque deux tiers des armements possèdent 1 ou 2 unités.

L'absence de données régulières sur la structure des armements et le nombre de bateaux possédés par chacun ne permet pas d'avoir une vision précise ni des unités économiques, ni de leur intensité capitaliste et donc des éventuels phénomènes de concentration. Par ailleurs, seule une analyse effectuée en termes d'unités économiques et non de navires peut permettre de comprendre le fonctionnement, les contraintes des unités et donc la dynamique de la pêche industrielle. Ainsi, les associations, et notamment les prises de participations étrangères pour la pêche thonière, doivent être systématiquement appréhendées et faire l'objet d'un suivi.

⁽¹⁾ La présence de 8 thoniers sur les 41 unités laisse penser que ce recensement date de 1983.

TABLEAU I
Évolution des différentes unités de pêche industrielle

	1969	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88
Chalutiers	29	21	14	15	13	11	9	10	9	12	14	11	10	12	16	17	16	17	16	15
Sardiniers	39	36	33	31	36	27	22	20	21	21	20	22	19	17	17	16	16	17	?	?
Crevettiers	10	23	18	14	15	9	10	6	6	6	6	6	0	0	2	3	4	5	4	7
Thoniers	0	2	2	2	3	4	6	6	6	8	7	8	8	8	8	6	3	0	0	0

TABLEAU II
Répartition des armements ivoiriens selon le nombre de navires

Nombre de navires	Nombre d'armements	% du total	% cumulé
1	6	33 %	33 %
2	6	33 %	66 %
3	4	22 %	88 %
4	1	6 %	94 %
7	1	6 %	100 %

Recherche de typologies fonctionnelles

PÊCHE ARTISANALE

Les classifications, généralement effectuées en fonction des caractéristiques techniques de l'outil de production et des types de pêche pratiqués ne permettent pas de rendre compte du fonctionnement du secteur. Les informations disponibles permettent souvent de caractériser la nature du matériel de pêche (tableau III) mais pas toujours son volume et rarement la valeur du capital investi. En dehors des investigations approfondies faites par DE SURGY (1965), les études n'offrent que ponctuellement des reconstitutions indicatives des coûts observés au moment des enquêtes (LECAILLON, 1976 ; GUINGUENO, 1986). Par ailleurs, on constate que la plupart des informations concernent les unités de pêche à la senne tournante de Vridi tandis que, comparativement, on se heurte à l'absence de données pour les sennes de plage et les filets dormants.

Il convient d'établir d'autres typologies basées sur des critères économiques, tels que l'intensité capitalistique, le degré d'activité, le degré d'intégration et les formes de propriété du capital. Ce type d'information nécessite une analyse précise de l'organisation des unités, des phénomènes de migrations, de la pluriactivité et des facteurs techniques et socio-culturels explicatifs du niveau d'activité. Ainsi, tandis que GUINGUENO (1986) note l'impact des mariages et des décès sur l'activité de pêche, ÉCOUTIN (1992) recense précisément les facteurs explicatifs de la non-activité des sennes tournantes de Vridi. Il oppose deux grandes catégories selon que l'arrêt est de courte durée (problèmes d'approvisionnement en carburant, d'entretien des filets, d'événements liés à la vie des villages) ou de plus longue durée lorsque les pannes concernent la pirogue ou le moteur ou lorsqu'il s'agit de problèmes humains au sein de l'équi-page. Des distinctions selon le caractère permanent ou saisonnier, migrant ou résident, peuvent offrir une meilleure connaissance des modes de fonctionnement des unités et permettre un diagnostic différencié tenant compte des interrelations et du poids économique des différentes catégories d'unités. Outre leur influence sur le fonctionnement des unités, les migrations ont un impact sur la diffusion de la technologie, le savoir-faire, les conflits et le développement des villages et microzones concernés (CHABOUD et CHARLES DOMINIQUE, 1991). Ainsi à Sassandra, les pêcheurs sénégalais ont joué un rôle important dans le mouvement de modernisation des pirogues ghanéennes opérant en Côte-

TABEAU III
Caractéristiques techniques des unités de pêche artisanales selon les types de pêche

	SENNES DE PLAGE	SENNES TOURNANTES	FILETS TOURNANTS ET ENCRCLANTS	LIGNES ET PALANGRES	FILETS MAILLANTS DORMANTS
Date d'introduction	Citées par GRUVEL (1913) dès 1909	À partir de 1970	Début du siècle	Citées par GRUVEL (1913)	
Population concernée	Ghanéens (Ewé)	Ghanéens (Fanti, Ewé)	Ghanéens (Fanti)	Ga, Alladian, Nanakrou	Ghanéens (Fanti) Alladian
Nombre d'unités	1979 : 47 équipes 1985 : 39 équipes 1987 : 31 équipes	1979 : 207 équipes 1984 : 350 équipes		Principalement autoconsommation En développement sur San Pedro	
Répartition spatiale	65 % entre Grand-lahou et Abidjan	Ensemble du littoral		Ensemble du littoral	
Type de pirogue	> 8 m Non motorisée	De grande taille Motorisée	De grande taille Motorisée	De petite taille Souvent non motorisée	De petite ou moyenne taille - non motorisée
Engins utilisés	Maille de 10 à 14 mm Utilisation saisonnière surtout de septembre à février	Maille de 12 à 45 mm Longueur de 300 à 400 m Chute > 30 m	Maille de 35 à 40 mm Longueur de 300 à 400 m Chute de 15 à 30 m		
Équipage	30	de 15 à 20	de 10 à 20	de 2 à 5 (7 si moteur)	de 3 à 5

Source : ÉCOUTIN *et al.* (dans cet ouvrage) et DELAUNAY (1988b).

d'Ivoire (DELAUNAY, 1988b). DOUMENGE (1962) met en évidence l'importance des migrations des pêcheurs ghanéens en les comparant au rôle des pêcheurs génois dans le développement de la pêche en Méditerranée au XVI^e siècle.

L'étude des modes de répartition et plus généralement l'apport des approches historiques ou anthropologiques permettent de comprendre les mécanismes d'évolution et d'introduire des classifications qui rendent compte de la dynamique du secteur. Ainsi DELAUNAY (1988b) relève, entre 1960 et 1970, des tentatives d'adoption d'engins collectifs. Leur échec s'explique par le fait que les jeunes pêcheurs alladian n'ont pas accepté les modes de répartition qui en découlaient.

CORMIER (1983) propose une typologie basée sur le degré d'activité et les types de pêche individuels ou collectifs (tableau IV).

Une telle classification paraît intéressante d'un point de vue économique, car il est probable que les stratégies développées par les pêcheurs sont en partie liées au degré d'activité. Il paraît opportun cependant de préciser les facteurs déterminants de la pluriactivité et les critères de distinction entre activité principale et complémentaire (temps de travail ou revenu). Selon ce dernier critère, dans des sociétés où il existe une redistribution des prises au sein de la famille, le champ d'étude pourrait être élargi à d'autres agents économiques. DE SURGY (1965) distingue trois types de pêche artisanale selon que la propriété du matériel est individuelle (un propriétaire), collective (association) ou mixte (une partie appartient à un propriétaire et l'autre est collective). Dans tous les cas, de telles classifications sont de nature à éclairer les stratégies. De concert avec les analyses anthropologiques qui peuvent préciser les motifs de non-activité (deuils, mariages, interdits...) et les modes de répartition, il paraît nécessaire d'envisager la réalisation d'enquêtes définissant les variables de stratification en fonction de ces critères.

TABLEAU IV
Typologie des pêcheurs artisans en Côte-d'Ivoire selon le degré d'activité et les types de pêche

	Activité de pêche exclusive		Activité de pêche de complément	
			à titre principal	à titre secondaire
Techniques collectives	Pêcheurs non ivoiriens (ghanéens)		Pêcheurs lagunaires	
Techniques Individuelles (lignes, palangres)	Essentiellement pêcheurs alladian et récemment de San Pedro		Pêcheurs mixtes mer et lagune	Ensemble du littoral pour l'autoconsommation

Source : CORMIER (1983) et ÉCOUTIN *et al.* (dans cet ouvrage).

PÊCHE INDUSTRIELLE

Les seuls indicateurs disponibles relèvent des caractéristiques techniques (puissance, jauge, âge) des unités et ne permettent que des classifications selon la structure de la flotte. La méconnaissance de la valeur du capital investi, de l'évolution des équipages (en moyenne 18 marins pour les sardiniers (CHABOUD et DÉME, 1991) et de la propriété des bateaux par les armements empêche toute analyse ramenée à l'unité économique. Établi à partir de l'*Annuaire des Armements* (1988), le tableau V présente la répartition de la flottille, hors thoniers, selon des classes de taille, d'âge et de puissance.

De façon générale, on observe que les navires sont plutôt de petite taille et d'âge assez élevé. Si plus de la moitié de la flotte est équipée de moteurs de moins de 300 ch, on observe cependant une dispersion importante de la distribution des puissances. En effet, la moitié des chalutiers ont moins de 300 ch et moins de 50 tonneaux, tandis que les deux tiers des sardiniers ont une jauge supérieure à 50 tonneaux (nécessité d'un volume de cale important) et une puissance inférieure à 250 ch (BERRON, 1979). Plus récemment KONAN (1986), distinguant trois catégories de chalutiers (150 à 300 ch, 300 à 600 et plus

TABLEAU V
Caractéristiques techniques des unités industrielles ivoiriennes

Âge	Longueur		Puissance					
	Nombre	total %	Nombre	total %	Nombre	total %		
<10 ans	3	9 %	< 15 m	2	6 %	< 200 ch	4	12 %
10 à 19 ans	8	24 %	15 à 19 m	12	36 %	200 à 290 ch	16	49 %
20 à 29 ans	17	52 %	20 à 24 m	10	31 %	300 à 590 ch	9	27 %
> 30 ans	3	9 %	25 à 29 m	5	15 %	600 à 800 ch	4	12 %
Indéterminé	2	6 %	30 à 35 m	4	12 %			
Moyenne	24 ans		22 mètres		334 ch			
Écart-type	7 ans		5,8 mètres		184 ch			

de 600 ch), confirme la prédominance des petites unités en montrant que la moitié de la flottille a une puissance comprise entre 150 et 300 ch. Dans le cas de la pêche sardinière, une étude comparative avec la flottille sénégalaise atteste d'un meilleur entretien de la flotte sardinière ivoirienne, pourtant composée de bateaux en bois (CHABOUD et DÈME, 1991). L'évolution des caractéristiques des unités témoigne de la succession de plusieurs phases. La flottille chalutière a une puissance relativement stable entre 1956 et 1969 (FONTENEAU, 1970), puis on observe une tendance à la progression et au contraire, depuis 1980, une diminution de la taille des unités liée à l'augmentation du coût du carburant et à la réduction des zones de pêche. Ainsi, les chalutiers de 30 m disparaissent au profit d'unités de 15-18 m économiquement plus performantes tandis que la jauge moyenne passe de 126 tonneaux en 1980 à 65 tonneaux en 1983 (BRUHET, 1984). L'évolution des thoniers-senneurs par classes de taille (tableau VI) traduit au contraire une croissance continue sur la période, avec en 1979 la disparition des unités de moins de 200 tonnes au profit des navires de 400 à 700 tonnes.

Des débarquements à la rentabilité

ESTIMATION DES PRISES

Pêche artisanale

La fiabilité des volumes de production de la pêche artisanale est souvent relative du fait de la dispersion des points de débarquement. LASSARAT (1958) estime le volume des prises à 11 000 tonnes, tandis que LAGOIN et SALMON (1967) le situent entre 9 000 et 11 000 tonnes. Depuis l'évaluation faite par BOUBÉRI *et al.* (1983), le chiffre de 20 000 tonnes est souvent repris tandis que l'estimation la plus récente fait état de 34 400 tonnes (FONTANA *et al.*, 1989). L'analyse de l'effort de pêche (ÉCOUTIN *et al.*, dans

TABLEAU VI
Évolution des senneurs ivoiriens par classes de taille

Thoniers	1970	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85
> 200 t	1	1	1	2	2	2	2	1	2	1						
200-400 t	1	1	1	1	2	4	4	5	5	5	5	5	5	5	5	2
400-700 t	1	1	3	3	3	3	1	1								
Total	2	2	2	3	4	6	6	6	8	7	8	8	8	8	6	3

Source : FONTENEAU, *comm. pers.*

cet ouvrage), permet de situer de façon réaliste le niveau de production entre 30 000 et 40 000 tonnes. Toutefois, généralement menées par type de pêche, ces évaluations ne permettent d'estimer les prises au niveau des unités de pêche qu'en termes de moyenne, rendant ainsi impossible toute analyse comparative de la rentabilité des unités. De plus, les résultats témoignent d'une forte variabilité avec des prises par sortie variant de quelques kilogrammes à une tonne pour les sennes de plage et de 550 kg à 1,5 t pour les sennes tournantes, tandis que le nombre de sorties sur l'année est lui aussi très variable (ÉCOUTIN *et al.*, dans cet ouvrage).

Pêche industrielle

Après un développement substantiel des prises passant de 5 000 t en 1955 à 59 000 t en 1976, on observe une tendance à la régression. Un biais important existe cependant du fait du mode d'évaluation des apports. L'estimation des quantités s'effectue à partir du nombre de caisses commercialisées en criée selon la norme fixée par arrêté (38-40 kg) alors qu'il existe d'importantes fluctuations du poids moyen des caisses allant jusqu'à 59 kg en 1976 (CAVERMIÈRE, 1982). L'évaluation la plus récente est de 42 200 tonnes (FONTANA *et al.*, 1989). Le poids relatif des pêcheries selon la valeur des débarquements témoigne en 1983 de l'importance de la pêche thonière : 4,7 milliards de F CFA pour un total de 9,5 milliards de FCFA tandis que les pêches sardinières et chalutières représentent respectivement 2,6 et 1,7 milliards de F CFA (BRULHET, 1984). L'évolution du volume des prises de la pêche industrielle (figure 2) montre l'influence des apports de sardinelles sur le volume total des débarquements. La figure 3 présente indépendamment (eu égard à leur faiblesse relative) les résultats de la pêche crevette. La distinction de l'origine mer et lagune, qui peut être faite jusqu'en 1980, témoigne de l'importance des prises lagunaires.

On note une tendance à la baisse des prises chalutières, malgré une remontée conjoncturelle en 1978 liée à l'introduction du chalut pélagique (BARD, 1990). Les crevetiers enregistrent une régression continue de leurs apports, tandis que, quelle que soit l'origine, mer ou lagune, on constate un effondrement global à partir de 1979. L'évolution des petits pélagiques côtiers est plus contrastée. La prise moyenne annuelle des sardinières sur la période s'établit à 28 000 tonnes (CHABOUD et DÈME, 1991). Après un important développement de la pêche thonière ivoirienne jusqu'en 1983, le transfert des unités dans l'océan Indien se traduit par un effondrement des prises et la vente des dernières unités thonières ivoiriennes. Il convient de préciser que les débarquements de thon retenus ici correspondent aux

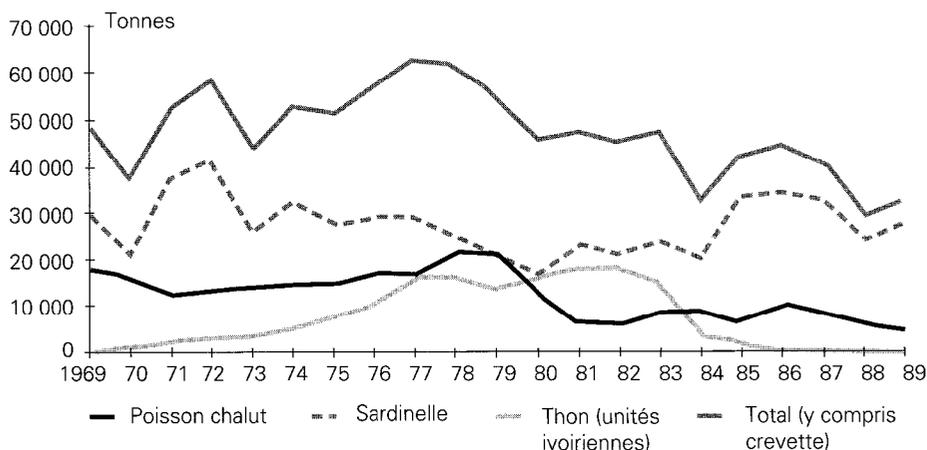


Figure 2

Évolution des débarquements annuels de la pêche industrielle.

Source : BARD (1990) pour les chalutiers, CHABOUD et DÈME (1991) pour les sardinelles et FONTENEAU *comm. pers.* pour le thon.

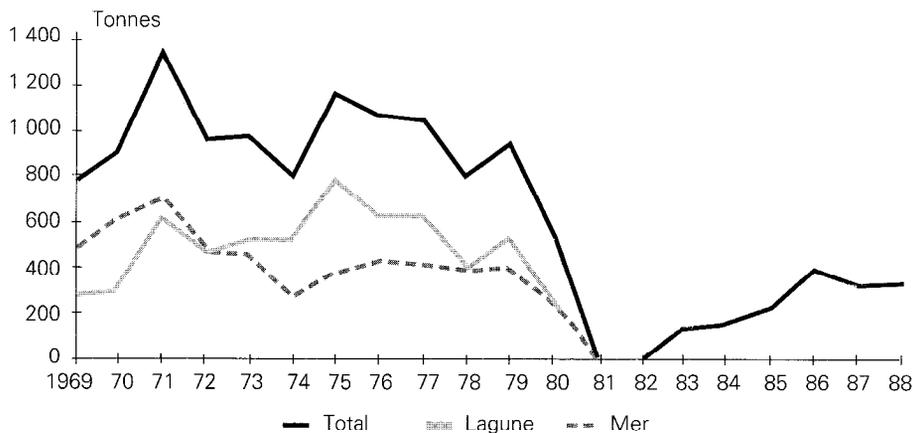


Figure 3

Évolution des débarquements annuels de crevettes.

Source : L'HOMME et VENDEVILLE (dans cet ouvrage).

prises des unités ivoiriennes, où que soient les zones de pêche. D'un point de vue macro-économique (du fait des contreparties financières et des effets sur l'économie ivoirienne (cf. *infra*), il est opportun de prendre aussi en compte les débarquements de la ZEE ivoirienne (de 2 869 tonnes en 1972 à un maximum de 17 301 tonnes en 1981) ainsi que l'ensemble des quantités transitant par le port d'Abidjan. Le développement des capacités de débarquement et de transbordement s'est traduit par une croissance de l'activité du port d'Abidjan à partir de 1971 (BERRON, 1980). Malgré un coût de débarquement plus élevé qu'à Dakar (8 400 F CFA/t contre 6 400 F CFA [DIABY, 1986]), Abidjan reste le premier port thonier de l'Atlantique avec 90 000 à 150 000 tonnes de thons débarqués ou transbordés pour un volume atlantique des prises de 450 000 à 550 000 tonnes (BARD et AMON KOTHIAS, 1986).

VALORISATION DES APPORTS

L'étude des modes de distribution peut être abordée à deux niveaux. Les formes de première mise en marché et la formation des prix au débarquement permettent de connaître le niveau de valorisation dont bénéficient les pêcheurs. À ce titre, elles relèvent du fonctionnement de l'unité et sont un préalable aux études micro-économiques de rentabilité. En revanche, l'analyse de la structure des circuits appartient au domaine des études macro-économique du secteur aval et des approches de type filière (cf. *infra*). La diversité des circuits est importante : le mode de présentation, les possibilités de conservation, la zone géographique couverte... conduisent à une pluralité des circuits avec un nombre d'intermédiaires spécifique à chacun (WEIGEL, 1989). C'est cependant le type de poisson qui est le facteur déterminant du mode de commercialisation et l'on peut donc distinguer les principaux débouchés selon les types de pêche.

Commercialisation des prises chalutières

Les espèces démersales à haute valeur commerciale issues de la pêche chalutière sont en quasi-totalité commercialisées en frais. Le marché du poisson frais, principalement approvisionné par les prises chalutières (70 % des quantités), est estimé par WEIGEL (1989) à 4 000 tonnes annuelles. Il est essentiellement concentré sur Abidjan, Grand-Bassam et Jacqueville (80%). Malgré l'existence d'une criée qui permet depuis 1967 une centralisation des transactions pour les prises chalutières et sardinières, WEIGEL (1989) atteste d'un manque d'organisation de la commercialisation en frais qui est peut-être lié au nombre d'intervenants (28 grossistes selon WEIGEL [1989] et environ 250 demi-grossistes selon CAVERMIÈRE [1982]) et au fait qu'une grande partie de la production est commercialisée directement auprès des poissonneries ;

celles-ci étant souvent la propriété des armements (CAVERIVIÈRE, 1982). Les prix stables de 1958 à 1970 connaissent ensuite une forte augmentation liée à la progression du carburant. La demande soutenue des poissonneries et des restaurateurs abidjanais permet une stabilité des prix quelles que soient les saisons et les quantités pêchées (WEIGEL, 1989).

Commercialisation des prises artisanales et sardinières

Les habitudes de consommation et les contraintes de conservation se traduisent par le fumage de la quasi-totalité de la production de la pêche artisanale et sardinière. WEIGEL (1989) évalue la proportion de poisson fumé à 90 % des prises des sardinières et entre 60 à 90 % des apports de la pêche artisanale maritime. La comparaison des évolutions en volume et en valeur effectuée par CHABOUD et DÈME (1991) pour les sardinières montre un phénomène d'ajustement par les prix. Comparativement au Sénégal, le niveau de rémunération des unités sardinières est plus élevé (126 F CFA/kg 1983 en Côte-d'Ivoire contre 49 F CFA/kg au Sénégal). Malgré la capacité de conservation et de stockage offerte par le fumage, le prix du poisson fumé est fonction des quantités car la contrainte financière du besoin en fonds de roulement empêche toute stabilisation des cours par les fumeuses. Les relevés des prix aux débarquements, effectués par ÉCOUTIN (1992) entre 1982 et 1984 pour les sennes tournantes de Vridi, témoignent de la forte amplitude des variations pour une même espèce. Pour les dix espèces les plus importantes, les coefficients de variations sont en effet compris entre 31 % et 55 %. De même, les variations interannuelles des prix moyens par espèce au cours de la période étudiée (1982-1984) laisse supposer une élasticité des prix aux quantités. Au niveau du mode de formation des prix de la pêche artisanale, le prix payé au pêcheur est fonction de la tendance des trois derniers jours corrigée par le prix de la veille. Il est principalement fonction du type de poisson, tandis que l'éthnie de la commerçante, le lieu d'achat, les quantités journalières et la saison n'ont qu'une faible importance (WEIGEL, 1989).

Commercialisation des prises de thons et de crevettes

Les débarquements de thons sont destinés à l'exportation, soit directement (transbordements) soit après transformation (conserves). Une partie (5 % environ, soit 1 000 tonnes annuelles) est commercialisée en frais sur le marché d'Abidjan (WEIGEL, 1989). Les prix résultent de l'offre et la demande au niveau mondial. Indépendants des rendements locaux dans le golfe de Guinée, ils sont au contraire fortement liés à la demande des États-Unis (FONTENEAU, 1989). Les prises crevettières sont aussi commercialisées dans leur quasi-totalité sous forme congelée au niveau international : seule une partie des débarquements lagunaires de crevettes de petite taille approvisionne un marché local de crevettes fumées.

PRODUCTIVITÉ ET RENTABILITÉ

Au niveau des pêches artisanales ou industrielles, seules des études ponctuelles abordent la rentabilité des unités.

Pêche artisanale

LASSARAT (1958) estime qu'un pêcheur appartenant à une compagnie de pêche peut disposer, dans le cadre d'un contrat de pêche de deux ans, d'un revenu annuel de 30 000 à 120 000 F CFA. Des évaluations postérieures montrent qu'une pirogue peut rapporter de 20 000 F CFA à 35 000 F CFA brut par jour de pêche. Après déduction des frais et partage, le pêcheur pourrait gagner dix fois plus qu'un Burkinabé travaillant dans les plantations (1 000 F CFA journalier) et le patron pourrait amortir le matériel sur l'année (9 000 F CFA journalier) (LECAILLON, 1976). Toutefois, ces estimations ne concernent que quelques unités situées exclusivement dans la zone de Vridi et certains types de pêche. De telles évaluations constituent donc de précieux repères mais ne peuvent en aucun cas être généralisées. En effet, la diversité des unités et la forte variabilité du volume des prises (de 7 à 96 cuvettes selon les jours et les unités [LECAILLON, 1976]) obligent à une approche comparative de la rentabilité à partir d'un échantillon

d'unités représentatives des différentes stratégies et types de pêche. Cette importante variabilité des prises, observée par CHABOUD et CHARLES DOMINIQUE (1991) pour l'ensemble de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest, conduit à s'interroger sur les modes d'ajustements individuels et collectifs mis en œuvre par les pêcheurs. Des études menées dans l'agriculture montrent, en effet, que les migrations démographiques (saisonnnières ou définitives), la diversité des parcelles et des techniques, les modes de rémunération, la constitution de réserves... sont des formes d'ajustements qui induisent des stratégies spécifiques aux unités fonctionnant en avenir incertain (REY, 1989). Une étude précise des stratégies de pêche a été menée par ÉCOUTIN (1992) pour les sennes tournantes de Vridi. On observe une liaison entre la durée des sorties, le nombre de coups de senne, le lieu de pêche, ainsi qu'une forte variabilité de ces différents facteurs. Il est cependant regrettable qu'une telle approche aussi précise de l'effort de pêche ne soit pas couplée à des investigations économiques permettant d'aborder l'impact des différents comportements observés sur le niveau de rentabilité des unités et d'éclaircir la nature des rationalités. L'analyse concluant au professionnalisme des unités, on peut imaginer en effet que des motifs de nature économique ont une influence déterminante dans les stratégies de ces unités. Depuis DE SURGY (1965), l'étude des formes de répartition n'a donné lieu à aucune investigation systématique pour les pêcheurs maritimes alors qu'au contraire elle a été précisément étudiée (VERDEAUX, 1979 et 1980) dans le cadre de la pêche lagunaire. L'impact du mode de répartition sur le processus d'accumulation est d'autant plus fondamental à appréhender qu'il existe une pluralité des types de répartition qui ont, corrélativement avec la taille des équipages, un rôle déterminant sur le niveau de rentabilité des unités (DAW, 1989).

Pêche industrielle

La rentabilité des unités de pêche chalutière n'a pas été abordée. Seule une approche bioéconomique du maximum de rentabilité économique a été menée au niveau de l'ensemble de la pêcherie (FONTENEAU, 1971). Toutefois, l'absence de données relatives aux coûts de production a nécessité de nombreuses hypothèses de la part de l'auteur. Sur la période prise en compte (1965-1970), il apparaît que l'effort de pêche mis en œuvre correspond au niveau de rentabilité minimal. Le suivi de l'effort réalisé par le CRO d'Abidjan conclut récemment à un fort niveau d'exploitation, légèrement inférieur cependant au niveau d'effort optimum (KONAN, 1986).

La seule étude de rentabilité relative à la flotte sardinière (CHABOUD et DÈME, 1991) n'a pas pu être réalisée à partir d'informations directes sur les coûts et les revenus qui ont dû être reconstitués. Parallèlement à une diminution de la flottille, l'analyse témoigne de modifications des conditions d'exploitation avec une augmentation régulière du nombre et de la durée des sorties qui se traduisent par des coûts d'exploitation élevés (139 millions de F CFA annuels en moyenne par bateau contre 52 millions au Sénégal). L'écart par rapport au Sénégal est largement lié au taux d'activité, d'autant que l'entretien régulier des bateaux ivoiriens gonfle leurs charges d'amortissement. En effet, rapporté au temps de pêche, l'écart de coût entre les deux pays reste favorable à la flotte sénégalaise ; il passe cependant à 2 700 F CFA par heure. Au total, la marge nette par kilo débarqué, indicateur des résultats et de la rente économique, montre, malgré deux périodes critiques en 1973 et en 1980, que les sardiniers ivoiriens parviennent à dégager des profits. La stabilité globale du chiffre d'affaires par bateau sur la période 1969-1986 (152 millions F CFA en moyenne) témoigne d'une relative élasticité des prix par rapport aux coûts de production et donc de l'efficacité du système de licence et des mesures d'autoréglementation (durée de pêche, nombre de bateaux, quantités mises sur le marché). En effet, dès 1960, des mesures ont été prises pour réglementer l'effort de pêche industrielle. À la demande de la profession, le nombre de chalutiers est limité dès 1960 et un système de licence pour les crevettiers est instauré à partir de 1970 (GARCIA, 1978). Au niveau de la pêche sardinière, on observe de surcroît des mesures d'autolimitation des prises depuis 1983, les armateurs s'imposant un quota de débarquement mensuel (WEIGEL, 1989).

La rentabilité de la pêche thonière franco-ivoiro-sénégalaise (FIS) a été étudiée sur la période 1972-1976 (GAGNEPAIN, 1978). Les résultats économiques des senneurs ivoiriens n'ont pas fait l'objet d'étude

spécifique. Les observations au niveau des unités FIS permettent toutefois de constater l'influence d'indicateurs techniques tels que la jauge, la longueur, la capacité de stockage, la puissance, etc. sur les résultats économiques des unités. L'analyse montre une liaison linéaire des coûts avec la jauge et la puissance et conclut, sur la période, à la non-rentabilité des unités après frais financiers et amortissements. Le senneur permettant un niveau de rentabilité maximal était, en 1972-1976, une unité de 640 tonneaux et de 52 mètres (GAGNEPAIN, 1978). La réalisation périodique de telles évaluations permettrait de connaître les types d'unités les mieux adaptées, compte tenu des variations des conditions d'exploitation et des modifications structurelles des coûts d'exploitation qui en résultent. Or, il semble qu'aucune autre étude de ce type n'ait été menée depuis 1976. Plus récemment, FONTENEAU (1989) a évalué en 1983-84 les effets des variations de prix entre l'albacore et le listao sur les stratégies des senneurs. Là encore, cette analyse n'est nullement spécifique aux unités ivoiriennes. Il s'agit d'expliquer le choix des zones de pêche en fonction des rendements et des risques de prospection infructueuse différents selon les zones. En outre, la comparaison des revenus obtenus entre le golfe de Guinée et l'océan Indien explique les changements constatés fin 1983-début 1984. En effet, malgré de bons rendements en listaos dans l'Atlantique, on observe un important écart des rendements en valeur (52 000 FF/jour de pêche dans l'océan Atlantique contre 175 000 FF/jour dans l'océan Indien). L'analyse témoigne de différences significatives selon la taille des unités. Seuls, les senneurs de plus de 1 000 tonnes retrouvent un bon niveau de rentabilité dans l'Atlantique dès 1984. Tandis que les unités de moindre taille sont conduites à une optimisation des prises et donc à une spécialisation en albacores, celles de grande taille peuvent au contraire avoir des stratégies plurispécifiques ; le stockage des listaos n'hypothéquant pas l'éventualité de prises complémentaires d'albacores (FONTENEAU, 1989).

Nécessité d'une approche systémique

« La situation contemporaine de la pêche ivoirienne ne peut se comprendre qu'à travers les choix stratégiques opérés à différents moments de l'histoire des communautés littorales, en fonction du contexte qui s'imposait alors à elles. » (CHABOUD et CHARLES DOMINIQUE, 1991.) Comme l'illustre la figure 1 qui formalise les principales articulations entre disciplines pour l'analyse du fonctionnement du secteur de la pêche, plusieurs exemples témoignent que l'étude de la pêche ne peut être extraite de la structure ni de l'évolution de l'économie locale dans laquelle elle s'intègre. Ainsi, le mode d'accès au capital des unités fanti s'explique par les conditions du crédit informel au Ghana. De même, la désaffection des pêcheurs ivoiriens pour la pêche ne peut se comprendre qu'en terme d'« opportunité »⁽¹⁾ par rapport à d'autres activités et en tenant compte de contraintes extérieures à la pêche artisanale. En effet, outre la concurrence de la pêche industrielle, les pêcheurs alladian évoquent la scolarisation des enfants comme contrainte à la transmission du savoir-faire (DELAUNAY, 1988a). Parallèlement, le nonaccès à la terre pour les allochtones oblige les migrants ghanéens à une activité de pêche exclusive (CHABOUD, *comm. pers.*). La moindre importance de la pêche à l'ouest semble résulter de l'absence de circuits de commercialisation dans cette région (CHAUVEAU, 1986), illustrant ainsi l'importance de la commercialisation sur le développement de la pêche. Inversement, l'important essor de la pêche dans la région d'Abidjan, outre le fait qu'il s'agisse d'une zone de pêche traditionnelle (DELAUNAY, 1988b), est lié à l'important débouché commercial offert par la capitale. Il apparaît enfin que l'analyse de la pêche thonière et des industries de conserves implantées en Côte-d'Ivoire doit être abordée au niveau mondial et ne peut être isolée de l'étude des stratégies des groupes industriels étrangers.

(1) Le coût d'opportunité d'une ressource économique (monétaire, facteurs de production, etc.) affectée à un emploi déterminé est égal à la valeur de la possibilité d'emploi la plus intéressante à laquelle on renonce. Il s'agit d'un jugement du coût de renoncement par rapport à des emplois alternatifs.

TENTATIVES D'IDENTIFICATION DES FILIÈRES

La filière doit être considérée comme « un lieu permettant de comprendre la dynamique d'un système, d'identifier les acteurs, d'étudier les relations marchandes et non marchandes, d'analyser les modes d'organisation et de repérer les nœuds stratégiques » (HUGON, 1988). Ainsi donc, elle ne se limite pas aux activités aval de commercialisation ou de transformation des produits, mais inclut l'ensemble des agents entretenant des relations avec le secteur pêche quelle que soit la nature des flux : biens et services, revenus, information, contrôle... L'élargissement du champ d'étude à la filière conduit à une vision systémique du secteur pêche qui permet d'identifier l'ensemble des interactions et des contraintes pesant sur son fonctionnement et son développement.

Les analyses menées en Côte-d'Ivoire ne répondent pas à une problématique de filière. En effet, si les articulations secteur productif et secteur aval (commercialisation et transformation) ont été largement étudiées (LECAILLON, 1976 ; WEIGEL, 1989), les autres relations sont souvent simplement évoquées. Les informations disponibles ne permettent pas de reconstituer les graphes des acteurs concernés par chaque type de pêche. WEIGEL (1989) montre que le secteur du fumage artisanal se caractérise par une forte division du travail qui, alliée à un faible niveau d'investissement initial, permet une redistribution de la marge brute sur un nombre d'agents important. Hormis la filière de la pêche thonière (figure 4) qui a fait l'objet d'approches macro-économiques (COMOE, 1984 ; DIABY, 1986), aucune investigation synthétique des filières n'a été menée pour les autres types de pêche, rendant ainsi impossible toute comparaison de leur apport économique respectif.

INTERACTIONS ENTRE PÊCHERIES

Compétition

La principale compétition est spatiale et concerne l'accès aux zones de pêche. L'exemple le plus caractéristique concerne les bancs de sardinelles exploités conjointement par la pêche artisanale et la pêche industrielle dans la bande des 7 milles. Plusieurs types de conflits se manifestent : encercllements de filets, collisions de bateaux, vols de matériel et enfin destructions de filets. La destruction du matériel (surtout localisée à la zone de Sassandra) est une contrainte importante qui se traduit fréquemment par un retour prématuré au Ghana et une dissolution de la compagnie de pêche. De plus, les pêcheurs artisans, autochtones, souvent mal intégrés et mal informés, sollicitent peu l'appui des autorités (LUGINBÜHL, 1984).

Pêches artisanale et industrielle peuvent aussi être en compétition par rapport à la ressource, notamment dans le cas de la pêche crevette. S'agissant de pêcheries séquentielles, l'une et l'autre exploitent la même espèce à des tailles différentes en lagune et en mer. Les recherches menées par GARCIA (1978) montrent que le développement de la pêche artisanale entre 1969 et 1975 affecte le recrutement en mer qui subit une diminution sensible. Une simulation de l'arrêt de la pêche artisanale permet de mesurer l'influence respective des deux pêcheries en montrant que l'effort maximal pour les crevettes en mer pourrait alors passer de 6 (situation observée au moment de l'étude) à 11 unités. Le nombre de licences étant, entre autres, subordonné à la situation de la pêche artisanale, l'expansion de celle-ci est une contrainte au développement de la flotte crevette. Le *numerus clausus* a ainsi été progressivement réduit en liaison avec les résultats de la pêche artisanale qui passent de 300 en 1969 à 800 tonnes en 1975 et qui deviennent supérieurs à ceux des crevettes à partir de 1972 (figure 3). Inversement, les pêcheurs maritimes artisans se plaignent d'une diminution des stocks liée à la fréquentation de la bande côtière par la pêche industrielle (notamment pour les langoustes [LUGINBÜHL, 1984]). Bien que ce type d'interaction soit difficilement mesurable, il semble que la disparition de la pêche artisanale de la sardinelle plate puisse être liée en partie à la progression de la pêche industrielle avec l'ouverture du port de pêche d'Abidjan (CHABOUD et CHARLES DOMINIQUE, 1991). Rappelons cependant que le départ des pêcheurs ghanéens au moment de l'indépendance de la Côte-d'Ivoire explique aussi sans doute ⁽¹⁾ la régression de la pêcherie

⁽¹⁾ Il semblerait que ces départs n'aient concerné que les Éwé et que ceux-ci soient revenus quelques années après (DELAUNAY, *comm. pers.*).

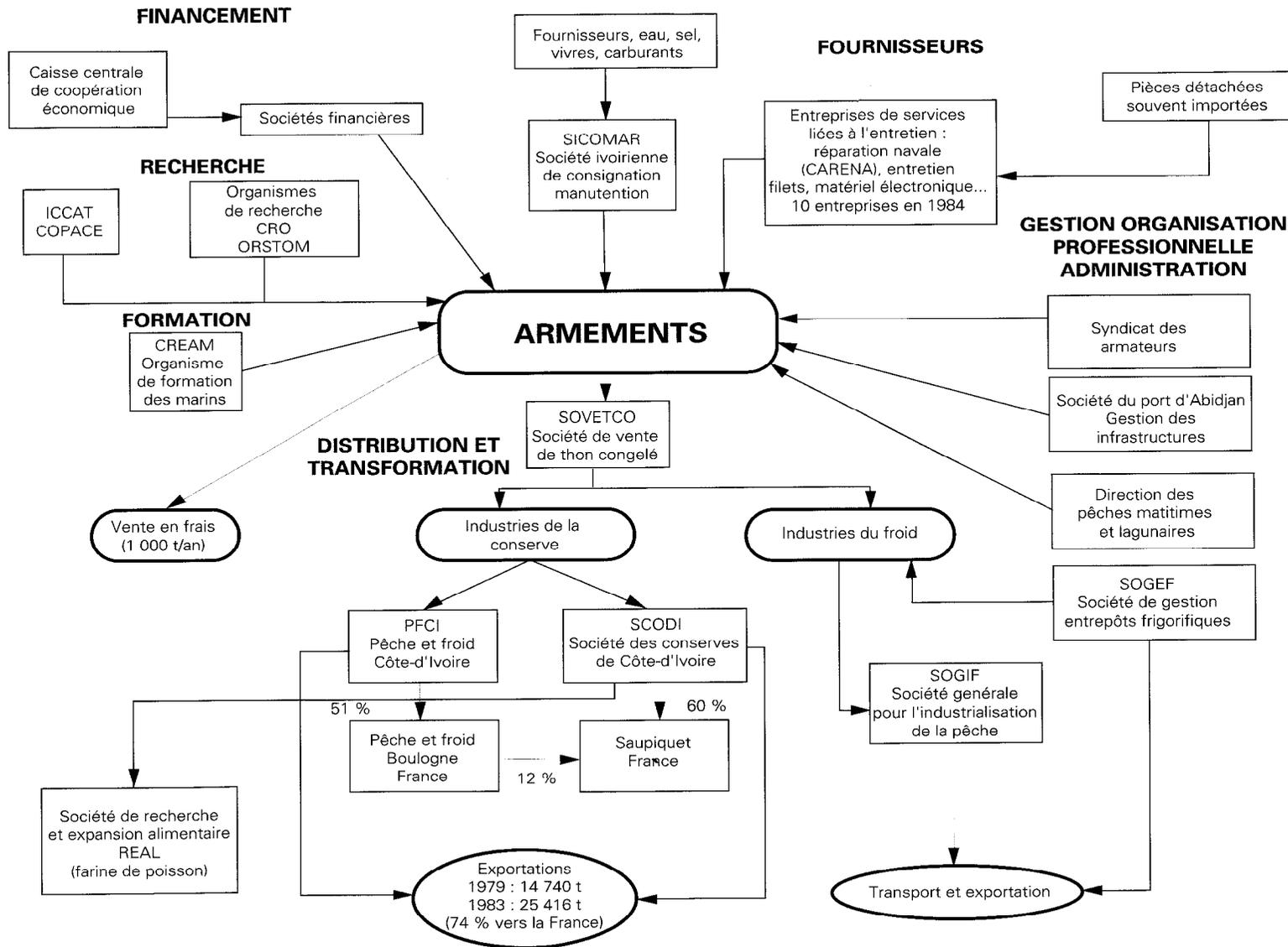


Figure 4
Présentation des fonctions et des acteurs de la filière thonière en Côte d'Ivoire.

artisanale (MARCHAL, *comm. pers.*). Le nombre de compagnies de pêche exploitant ce stock passe de 50-60 à 4 entre 1955 et 1964 (DE SURGY, 1965). De même, COUTY (1973) explique la croissance de l'investissement (augmentation de la taille des filets, achat de moteurs) de la pêche artisanale par un éloignement des stocks résultant de la concurrence de la pêche industrielle.

La concurrence peut se situer au niveau de l'accès au marché. Ainsi, selon WEIGEL (1989), le prix moyen du poisson de pêche industrielle s'établit à 800 F CFA/kg alors que les prises de la pêche artisanale sont commercialisées entre 600 et 1 200 F CFA/kg. L'exemple de la sardinelle est représentatif ; les sardiniers ayant été obligés de mettre en place un système de régulation des captures afin de maintenir le prix du produit. Si, d'une façon générale, les prix ont pu ainsi être stabilisés (CHABOUD et DÈME, 1991), des phénomènes saisonniers de concurrence sont constatés sur le marché d'Abidjan (GUINGUENO, 1986). Le niveau de prix des sardinelles est fixé par la pêche artisanale qui offre un produit de meilleure qualité. Les fumeuses de la route de Bassam (pêche industrielle) qui supportent des coûts plus importants sont donc moins compétitives (tout en ayant une productivité supérieure) que les fumeuses de Vridi (pêche artisanale). Ainsi en 1985, l'effondrement du prix de vente (en moyenne de 650 F CFA/kg en 1984 à 300 F en août-septembre 1985) a conduit à l'arrêt de l'activité des fumeuses de la route de Bassam qui travaillaient à perte (GUINGUENO, 1986). On peut donc se demander, à l'instar de FONTANA *et al.* (1989), si cette concurrence ne peut pas à terme provoquer, comme au Sénégal, une régression de la pêche industrielle. WEIGEL (1989) note un autre exemple de cette concurrence commerciale entre la pêche chalutière et les ligneurs de Vridi pour les espèces démersales vendues en frais.

La concurrence se manifeste aussi pour l'accès aux facteurs de production, au niveau de la main-d'œuvre notamment. Le développement de la pêche industrielle avec une rémunération en partie fixe a un effet d'attraction auprès de la main-d'œuvre artisanale (COUTY, 1973). En 1975 ce mouvement de reconversion concerne 210 pêcheurs éwé (BERRON, 1980).

Complémentarité

Pêches artisanale et industrielle ont des techniques et des rayons de pêche permettant une complémentarité par rapport à l'accessibilité des stocks (WEBER et FONTANA, 1983). Par ailleurs, l'existence de transferts de main-d'œuvre de la pêche industrielle à la pêche artisanale permet une diffusion des innovations d'un secteur à l'autre. Ainsi, des pêcheurs éwé de Vridi qui travaillaient dans des unités de production à la senne de plage se sont spécialisés dans la pêche à la senne tournante à Vridi après avoir travaillé sur des bateaux de pêche industrielle où ils ont acquis le savoir-faire et le capital nécessaires (DELAUNAY, *comm. pers.*). La pêche industrielle peut créer des opportunités d'emplois pour les pêcheurs artisans. Il semble que ce soit le cas à Vridi où certains pêcheurs font preuve d'une mobilité entre les deux types de pêche selon les saisons et la conjoncture (CORMIER, 1983). Étudiant l'origine des marins de pêche industrielle, BERRON (1980) montre qu'en 1976 les étrangers sont majoritaires (82 %) et qu'il s'agit souvent d'anciens pêcheurs artisans.

IDENTIFICATION DES CONTRAINTES

Outre les limites tenant aux facteurs naturels ou conjoncturels (étroitesse du plateau continental, réduction de la ressource ou de la capturabilité des stocks d'albacore dans le golfe de Guinée, prolifération des stocks de bonites gênant la pêche chalutière...), l'analyse de filière permet d'identifier les contraintes liées à l'insertion du secteur dans son environnement socio-économique.

Contraintes financières

À l'exception de la pêche thonière, le financement s'effectue essentiellement par autofinancement. À propos de la pêche sardinière, CHABOUD et DÈME (1991) témoignent d'une « mauvaise image de marque du secteur auprès des banquiers » et de l'absence d'un réel système de crédit. Pour l'ensemble de la pêche industrielle, BRULHET (1984) évoque le niveau élevé des taux d'intérêt et le manque de garantie.

Hormis quelques actions ponctuelles initiées par des projets de développement (lagune Aby et San Pedro) qui n'ont pas obtenus les résultats attendus, les pêcheurs artisans ont peu accès aux circuits officiels de financement. Le plus souvent les commerçantes fournissent un apport en capital en contrepartie d'un monopole de la commercialisation. WEIGEL (1989) montre l'importance du capital (2,4 millions de F CFA) qui peut ainsi être la propriété des commerçantes.

Contraintes économiques

L'importante augmentation du prix du carburant (354 % en 5 ans) a réduit la compétitivité de la pêche industrielle ivoirienne, notamment par rapport aux thoniers français et espagnols qui bénéficient d'un approvisionnement à un coût inférieur (BRUHET, 1984). Par ailleurs, le caractère mondial du marché du thon, outre une fixation du prix à un niveau international, soumet les acteurs de la filière à des contraintes tenant aux avantages comparatifs entre pays. Le mode de rémunération du personnel (partie de salaire fixe) est aussi évoqué comme une contrainte pour les sardiniers du fait du caractère aléatoire de leurs prises (CHABOUD et DÉME, 1991). Plus généralement, BRUHET (1984) évoque le faible nombre des investisseurs nationaux tandis que la pêche artisanale semble être confrontée à des difficultés d'approvisionnement en intrants : essence détaxée, filets lorsqu'ils sont accidentellement détruits, etc. (LUGINBÜHL, 1984). ÉCOUTIN (1992) montre dans le cas des sennes tournantes de Vridi, du fait de la proximité d'Abidjan, que les problèmes d'approvisionnement en carburant sont à l'origine d'arrêts de l'activité de pêche qui restent ponctuels. Dans d'autres zones plus excentrées, les conséquences sur l'activité de pêche pourraient être plus importantes. Il note enfin que les pannes relatives à la pirogue ou au moteur se traduisent par une période de non-activité plus longue et peuvent même entraîner dans certains cas un arrêt définitif de l'activité de l'unité.

Contraintes réglementaires et institutionnelles

Avec le nouveau régime de la mer, la pêche chalutière et sardinière se heurte au manque de licences auprès des pays riverains. Ainsi, si l'extension des ZEE a été favorable à la pêche thonière, en revanche, la création de telles zones au Ghana et en Sierra Leone s'est traduite par d'importants problèmes de rentabilité pour la flotte chalutière et surtout sardinière. La réduction de leur zone de pêche aux eaux ivoiriennes s'est ainsi traduite par une réduction de moitié de la flottille sardinière (MARCHAL, *comm. pers.*). Outre l'absence d'un Office des pêches, BRUHET (1984) évoque le manque de structuration du syndicat des armateurs.

Contraintes ethniques

L'origine ethnique est à la base d'une spécialisation des circuits commerciaux et de relations privilégiées entre les pêcheurs artisanaux et les fumeuses tandis qu'au contraire les liens de parenté ont un rôle plus marginal. Il en résulte une contrainte à l'entrée dans le secteur en fonction de l'origine ethnique (WEIGEL, 1989).

Contraintes de formation

Le manque de formation des équipage ivoiriens est souvent évoqué pour la pêche industrielle (BRUHET, 1984 ; CHABOUD et DÉME, 1991).

Contraintes commerciales

Au niveau de l'ensemble de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest, CHABOUD et CHARLES DOMINIQUE (1991) observent que les agents du secteur aval jouent un rôle important et s'approprient une part élevée de la richesse créée. Ainsi WEIGEL (1989) observe dans le cas de la pêche sardinière la faible influence de la rémunération des pêcheurs dans la formation du prix de détail. Au contraire, la marge commerciale des grossistes joue un rôle prépondérant et détermine directement celle des détaillantes. Concernant la pêche chalutière, l'intégration aval de certaines unités leur permet de lever en partie cette contrainte.

La seconde contrainte commerciale fait l'objet de controverses : il s'agit du rôle des importations. En effet, outre un flux traditionnel de poissons fumé du Mali (1 000 tonnes annuelles selon WEIGEL, 1989), on observe depuis les années soixante-dix un important recours aux importations de pélagiques congelés. Pour certains, ces importations, du fait de leur faible prix, concurrencent la production nationale (LAWSON, 1984). Le développement d'un réseau de chambres froides sur l'ensemble du territoire permet une large diffusion géographique de ces importations, qui, d'après WEIGEL (1989), approvisionnent une grande partie du marché et s'adressent à une demande populaire. Alors qu'en 1977-78, les flux d'importations transitaient par une société étatique, trois sociétés (Promofroid, Cofral et Congel Import) se partagent la quasi-totalité du marché des importations depuis 1986 (respectivement 40 000 à 50 000 tonnes, 30 000 à 40 000 tonnes et 20 000 à 30 000 tonnes). L'évolution des flux d'importation est donc liée aux stratégies et aux intérêts de ces groupes commerciaux (MOAL et WOITELLIER, 1984). Allant à l'encontre de la thèse d'une segmentation du marché et d'un problème d'autosuffisance causé par l'augmentation démographique, ROCH (1988) montre une modification structurelle des flux. L'évolution des importations de poisson et de l'ensemble des produits alimentaires (tableau VII) tend à montrer une substitution des produits animaux (viande et poisson) aux dépens des céréales et, corrélativement, un changement des comportements alimentaires des Ivoiriens. La réduction du pouvoir d'achat explique la relative stabilisation observée depuis 1980 (ROCH, 1988).

TABLEAU VII

Évolution des importations de poisson par rapport à l'ensemble des produits alimentaires
(en milliards de francs CFA pour les flux en valeur et en milliers de tonnes pour les quantités)

	1975	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85
Total volume	380	426	667	686	739	861	1092	969	966	911	781
Total valeur	24,7	10,9	59,0	68,1	75,5	99,0	130,9	137,4	143,0	141,1	131,3
Volume poisson	92,6	80,5	69,1	74,1	99,2	99,1	117,5	97,1	79,4	93,3	91,0
Valeur poisson	6,4	5,7	5,7	6,9	9,8	11,5	17,2	17,5	16,3	16,9	17,2

Source : ROCH (1988).

Difficultés de mesure économique : quels indicateurs par rapport à quels objectifs ?

MÉTHODES D'ÉVALUATION

L'évaluation économique permet d'apprécier l'utilité, le coût social et donc par différence le bénéfice net social (solde actualisé des coûts et des avantages d'une activité pour la collectivité). Il s'agit d'évaluer la valeur ajoutée créée par les activités de pêche (valeur ajoutée directe), les activités liées à la pêche (valeur ajoutée indirecte) et l'utilisation des revenus distribués (valeur ajoutée secondaire). L'augmentation de la consommation pouvant se traduire en effet par un accroissement de la production locale ou des importations. Les effets doivent pouvoir être spatialement et sectoriellement circonscrits puis comparés à des objectifs initiaux. L'évaluation suppose en effet qu'il existe des objectifs collectifs précis, mesurables et hiérarchisés par rapport à une fonction d'utilité nationale. Enfin, elle ne doit pas se limiter à la mesure des effets mais envisager leur répartition dans l'espace et entre les différentes catégories d'agents (nationaux et expatriés, permanents et saisonniers...).

COMPARAISON DES FILIÈRES

L'approche en terme de filière est un préalable indispensable à la comparaison du « bénéfice social » des différents types de pêche, par rapport à des critères tels que la contribution au produit intérieur brut

(PIB), à l'emploi, à la balance budgétaire, commerciale ou nutritionnelle. Dans tous les cas, le rapport de la valeur ajoutée directe/valeur ajoutée totale, permet de définir le degré d' « intégration » des différentes filières par rapport à l'économie locale et donc de comparer leur « pouvoir d'entraînement » (retombées locales). Inversement, la comparaison selon les coûts en devises (taux d'importation) et en subventions peut permettre d'évaluer le coût réel de création d'emplois ⁽¹⁾ ainsi que le coût d'opportunité des ressources financières et des facteurs de production mis en œuvre dans le secteur de la pêche (entre types de pêche ou par rapport à d'autres secteurs économiques). L'absence de telles études macro-économiques de la pêche en Côte-d'Ivoire conduit ici à exposer seulement les principes de la démarche.

Contribution au produit intérieur brut

Alors qu'il est indispensable de distinguer la valeur ajoutée distribuée (total de valeur ajoutée créée) de la valeur ajoutée dite « incluse » qui est évaluée hors subventions, il est impossible d'établir un bilan des subventions distribuées dans le secteur de la pêche ivoirienne (les seules mentions font état d'une détaxe pour le carburant et de subventions à l'exportation pour les conserveurs de thon). En l'absence de compte de production sectoriel ⁽²⁾, il est impossible d'estimer la valeur ajoutée créée. De telles évaluations doivent être menées en distinguant des sous-filières selon les types de pêche mais aussi selon l'origine des pêcheurs : en effet, du fait de stratégies et d'habitudes de consommation différentes, la structure des effets économiques ne sera pas la même selon qu'il s'agit, par exemple, de pêcheurs autochtones ou allochtones. LECAILLON (1976), étudiant les campements des pêcheurs migrants, montre la faiblesse des investissements achetés sur place : les pirogues et le matériel de pêche sont importés du Ghana, souvent sans droits de douane (importation par voie maritime). Les flux liés au fonctionnement semblent au contraire plus importants. Outre les effets directement liés à l'activité de pêche (carburant, entretien, bois pour le fumage, etc.), LECAILLON (1976) identifie un impact lié à l'apport de population (valeur ajoutée secondaire) dans le domaine de la production agricole de manioc et de maïs, du petit commerce alimentaire et du commerce de biens de consommation courante. Notons enfin l'existence de redevances payées aux autochtones allant de 24 000 à 144 000 F CFA (DELAUNAY, 1988b) et le placement des surplus des compagnies ghanéennes dans des banques togolaises (GUINGUENO, 1986). Aucune quantification des effets n'a cependant été tentée. De même, les unités de pêche industrielles étant le plus souvent achetées d'occasion ou construites à l'étranger (selon COMOE [1984], la dernière construction ivoirienne date de 1980), les effets induits en amont dans le secteur de la construction navale sont limités. Une analyse de l'impact économique de la fréquentation du port d'Abidjan par la pêche Ihonière étrangère a été réalisée (DIABY, 1986), mais elle se limite aux retombées fiscales des débarquements et aux services payés aux transitaires. La valeur des retombées de ces deux catégories de flux pour la Côte-d'Ivoire est respectivement estimée à 263 et 267 millions de francs CFA en 1984 et 1985. Cette évaluation ne permet nullement d'augurer de l'ensemble des effets induits par la filière du thon en Côte-d'Ivoire ⁽³⁾.

⁽¹⁾ Mesuré, hors subventions, par l'intensité capitalistique (CHABOUD et KÉBÉ, 1986).

⁽²⁾ Un compte de production sectoriel permet, au niveau de l'ensemble des unités du secteur, de décomposer la production entre les consommations intermédiaires et la valeur ajoutée et d'étudier la répartition de cette valeur ajoutée entre les différents agents : salariés (salaires), État (cotisation sociales, impôts et taxes), institutions financières (frais financiers) et entrepreneurs (revenu brut d'exploitation). L'hétérogénéité des unités ne permet une telle agrégation que si on dispose de données suffisamment fiables et d'un niveau de décomposition suffisamment précis.

⁽³⁾ Comparativement aux résultats obtenus sur l'ensemble de la filière thon au Sénégal, ces résultats semblent d'autant plus largement sous-estimés que le secteur de la conserverie de thon est plus important en Côte-d'Ivoire. Au Sénégal, pour un chiffre d'affaires de 28,3 milliards de F CFA en 1985, la valeur ajoutée créée est de 6,2 milliards à concurrence de 44 % pour les armements (nationaux et basés), 25 % pour les industries de transformation et 32 % pour les intermédiaires portuaires (CHARNEAU, 1988).

Contribution à l'emploi

Les emplois directs dans la pêche industrielle sont successivement évalués à 260 en 1964 (DE SURGY, 1965), à 1 031 en 1976 (BERRON, 1980) et à 990 en 1984 (MOAL et WOITELLIER, 1984). Selon BRULHET (1984), en tenant compte des emplois indirects, la pêche industrielle et l'activité de fumage qui lui est liée représentent 30 000 emplois tandis que BERRON (1980) évalue à 60 000 le nombre total d'emplois liés à la pêche (20 000 pour la pêche artisanale, 11 000 pour la pêche industrielle et 39 000 pour le secteur de la transformation et des activités portuaires). Le nombre de fumeuses en Côte-d'Ivoire s'établirait à 30 000 sans qu'il soit possible de les répartir entre les pêches industrielle, artisanale maritime et artisanale lagunaire... (Direction des pêches [...], 1978). De telles évaluations globales, notamment pour les emplois indirects, doivent être appréhendées avec précaution eu égard aux difficultés d'estimation rencontrées dans le cas de la pêche artisanale, pour laquelle les emplois liés n'ont pas été systématiquement appréhendés. Ainsi, LECAILLON (1976) fournit une évaluation du rapport entre le nombre de manœuvres haoussa et de fumeurs (150 manœuvres pour 462 fumeurs) pour la cité de fumage de Vridi mais aucune évaluation du total des emplois liés. La pêche industrielle se prête plus facilement à de telles évaluations. La Direction des pêches (1978) offre une décomposition des emplois de la filière par activité (tableau VIII) qui témoigne de l'importance du secteur aval, du fait notamment des fonctions portuaires. L'étude réalisée par COMOE (1984) recense les emplois liés à la seule filière thonière (tableau IX). Le ratio secteur productif/total filière montre l'importance des emplois induits. Plusieurs limites peuvent être évoquées au sujet de cette évaluation : l'hétérogénéité des références temporelles, la non-prise en compte de l'ensemble des acteurs (par exemple 3 des 10 entreprises de réparation navale sont étudiées) ; enfin, il aurait été nécessaire de pondérer certains emplois par la proportion du chiffre d'affaires lié à la pêche.

Contribution à la balance commerciale

Alors qu'au début du siècle, du fait de la faible pénétration sur les marchés intérieurs, la production de pêche artisanale était en grande partie exportée au Ghana (DELAUNAY, 1988b), elle est à présent commercialisée en Côte-d'Ivoire ; le volume des exportations est passé de 10 000 t en 1958 à 1 000 t en 1965 (LAGOIN et SALMON, 1967). Avec la croissance des importations de poisson congelé qui dépasse le seuil de 100 000 t en 1976 (BERRON, 1980), on observe jusqu'en 1982 un déficit de la balance

TABLEAU VIII
Répartition des emplois de la pêche industrielle en Côte-d'Ivoire

	Nombre d'emplois	% du total
ARMEMENTS	1 200	17 %
AMONT		
Fournisseurs intrants (dont 400 chantiers navals)	1 110	16 %
AVAL	4 635	67 %
Débarquement + transbordement	2 588	37 %
Distribution	873	13 %
Grossistes + personnel criée	141	
Caisserie	62	
Mareyeurs agréés	370	
Transporteurs	300	
Transformation	1 174	17 %
Industries du froid	270	
Conserveries	720	
Autres industries alimentaires	24	
Industries de traitement des crevettes	160	

TABLEAU IX
Présentation des emplois de la filière thonière en Côte-d'Ivoire

	Caractéristiques	Volume activité	Emplois
SICOMAR	Consignataire débarquements et accostages	1984 : 90 000 t (90 % thon)	1982 : 300 1984 : 50
Ateliers réparations	Sté ivoirienne d'électronique maritime et industrielle (SIECMI)	50 % CA lié au thon	1982 : 20
	Compagnie radio maritime	90 % CA lié au thon	
	Compagnie abidjanaise de réparation navales et de travaux industriels (CARENA)		1983 : 640
ARMEMENTS	SIPAR + SMGL + OA	14 à 18 000 t	1984 : 270
Industries du froid	SOGEF (capacité 13 000 t en 1984)	10 % capacité en thon	1984 : 65 +60 journaliers
	SOGIF (capacité 4 000 t en 1984)		1984 : 45
Conserveries	SCODI	1984 : 25 000 t	1984 : 915
	PFCI	1984 : 15 000 t	1983 : 500
	REAL	1983 : 3 715 t	1984 : 11 +30 journaliers

Source : COMOE (1984).

commerciale des produits de la mer en Côte-d'Ivoire. À partir de cette date, le développement des exportations de thons et de crevettes parvient à rétablir l'équilibre : en 1983, les importations représentent 15,5 milliards de F CFA tandis que les exportations s'établissent à 21,2 milliards de F CFA (BRULHET, 1984). Les usines de transformation qui ont largement développé leurs capacités de traitement sont à présent de plus en plus, voire complètement, tributaires des apports étrangers (en 1983 le tonnage traité est 2,5 fois égal aux apports ivoiriens [COMOE, 1984]). Jusqu'en 1985, les volumes transitant par le port d'Abidjan suffisent encore à approvisionner les conserveries dont les besoins sont évalués à 35 000 tonnes annuelles (DIABY, 1986). En effet, tandis que le seuil minimum d'une conserverie est évalué à 20 000 tonnes annuelles (RAYNAUD, 1991), l'évolution du contexte mondial fragilise à terme l'impact positif ⁽¹⁾ des exportations de thons, qui pourrait être remis en cause par une éventuelle délocalisation des unités de transformation vers des pays où le prix de la main-d'œuvre est plus faible. Ainsi en 1989, la production de conserve de thon en Thaïlande s'est élevée à 395 000 tonnes (RAYNAUD, 1991).

Contribution à la demande nationale : approche nutritionnelle

Les politiques économiques peuvent poursuivre des objectifs nutritionnels visant, soit à une stabilisation des prix pour les consommateurs, soit à un ajustement du volume de l'offre et de la demande. Dans le cas des sardiniers, très exposés à la variabilité des prises, les réglementations mises en place par les armateurs et le recours aux importations de petits pélagiques congelés permettent d'absorber les fluctuations de coûts consécutives aux variations de la ressource. Ainsi les prix de détail sont-ils peu influencés par ces fluctuations et les consommateurs bénéficient d'un apport nutritionnel stable (FAO, 1982).

⁽¹⁾ L'impact de la filière thonière doit être étudié précisément en tenant compte non seulement des entrées de devises mais aussi des sorties liées aux importations d'intrants. Par ailleurs, l'impact doit être abordé non seulement par rapport à la balance commerciale mais aussi par rapport à la politique budgétaire, du fait de l'importance des subventions accordées. Ainsi, l'exemple du Sénégal montre qu'en dépit de fortes importations, la balance commerciale de la filière thon reste excédentaire (+ 9,1 milliards de F CFA). Le solde budgétaire est quant à lui déficitaire (- 336 millions de F CFA) (CHARNEAU, 1988).

Conclusion

À l'issue de cette synthèse, le constat initial de méconnaissance des aspects relevant des sciences humaines dans les pêches maritimes ivoiriennes se trouve conforté. Cette carence a conduit à une présentation quelque peu théorique, souvent limitée à l'exposé de la démarche et excluant certains types de pêche très particuliers tels que la pêche des crabes profonds. Confronté à l'état des connaissances dans le domaine halieutique, ce constat est révélateur d'une absence de pluridisciplinarité des programmes. Ainsi, même la pêche thonière qui, selon un bilan récent à partir de plusieurs critères (AMON KOTHIAS *et al.*, 1986), bénéficie du meilleur niveau de connaissance halieutique et malgré son importance macro-économique, n'a pas fait l'objet d'investigations économiques approfondies. De plus, alors qu'un système de collecte de données de nature technico-biologique permet un suivi, force est de constater qu'une telle démarche n'a pas été étendue aux indicateurs socio-économiques, rendant difficile toute action rétrospective dans le domaine des sciences humaines. Outre le faible nombre de programmes socio-économiques, l'examen des champs couverts dénote une certaine juxtaposition et l'absence de cadre général coordonnateur. La segmentation des approches par pêcherie, par zone ou par ethnie ne peut se justifier qu'à titre de phase préalable. L'opportunité de ce diagnostic permet en effet, s'il en était encore besoin, de montrer l'intérêt d'une approche globale mettant en évidence les interactions.

Cette situation est fortement préjudiciable à l'obtention de l'information nécessaire à une rationalisation des décisions dans la mise en place des politiques de développement, d'autant que le caractère limité des ressources halieutiques ⁽¹⁾ rend indispensable une gestion des formes d'exploitation selon des évaluations multicritères. Le rôle important joué par les étrangers dans la pêche ivoirienne explique peut-être l'absence d'intérêt socio-économique. Il pose cependant la question des modalités d'attribution de la ressource, notamment dans le contexte de crise de l'économie de plantation, dont le développement était à la base de la désaffection des Alladian pour la pêche. L'impact de chaque pêcherie doit pouvoir être appréhendé au niveau des sous-filières, à la fois au regard des choix possibles et des objectifs nationaux poursuivis. La filière artisanale, dont les effets de redistribution sont importants, pourrait être envisagée en termes de fixation de population, tandis que l'impact de la pêche sardinière relève plutôt d'objectifs nutritionnels et doit être comparée aux possibilités offertes par les importations. ROCH (1988) montre, en effet, à partir de l'exemple de la filière du riz, comment, à l'encontre des objectifs d'autosuffisance, les flux d'importation peuvent être une ressource budgétaire importante et jouer un rôle déterminant dans la politique alimentaire. Le phénomène controversé de concurrence entre les importations et la production nationale pourrait alors faire l'objet d'une interrogation sur la compétitivité de la pêche nationale et le caractère artificiel du maintien des prix nationaux (WEIGEL, 1989). Enfin, seule une étude détaillée de l'ensemble des effets de la filière thonière permettrait d'apprécier l'opportunité d'éventuelles mesures spécifiques destinées à conforter les stratégies locales des groupes internationaux en suppléant aux avantages comparatifs des autres pays.

⁽¹⁾ Les pêcheries crevettières, chalutières et sardinières semblent avoir en effet atteint un niveau de capture maximal. Hormis les variations conjoncturelle des espèces pélagiques et les éventuelles possibilités de valorisation des rejets de la pêche industrielle, les seules possibilités d'extension doivent être recherchées dans l'exploitation de stocks, tels que le baliste et l'anchois, ou de zones peu exploitées (frange côtière peu accessible à la pêche industrielle, fonds de 50 à 100 m, limite du talus continental, etc.). Elles paraissent de toute façon limitées, soit par le niveau de la biomasse, soit par la faiblesse des perspectives de valorisation.

RÉFÉRENCES

- AMON KOTHIAS (J.B.), BARD (F.X.), KONAN (J.), CHARLES DOMINIQUE (E.), N'GORAN (Y.), HIÉ DARÉ (J.P.), DELAHAYE (M.), CHEVALIER (J.L.), LEGAOUYAT (J.P.), KABA (F.), KOUADOU (K.), KOUADIO (K.), DOUDET (T.), LEGENDRE (M.), 1986.— Aménagement de la pêche et de l'aquaculture en Côte-d'Ivoire. Rapp. Centre Rech. océanogr. Abidjan, 125 p.
- Annuaire des Armements*, 1988.— Éd. Moreux, Paris.
- AUBERTIN (C.), 1984.— À propos des pêches industrielles au Sénégal. *Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum.*, 20 (1) : 107-123.
- BARD (F.X.), 1990.— Note sur l'état des stocks de poissons de chalut en Côte-d'Ivoire. Rapp. ORSTOM, 22 p.
- BARD (F.X.) et AMON KOTHIAS (J.B.), 1986.— La pêche thonière. Rapp. Centre. Rech. Océanogr. Abidjan : 55-76.
- BAUDIN-LAURENCIN (F) et REBERT (J.P.), 1970.— La pêche thonière à Abidjan de 1966 à 1969. *Doc. Scient. Centre Rech. Océanogr. Abidjan*, 1(1) : 37-61.
- BERRON (H.), 1979.— La pêche. In : Atlas de Côte-d'Ivoire. Ministère Plan/ORSTOM/Institut Géographie tropicale, Partie C4b.
- BERRON (H.), 1980.— Tradition et modernisme en pays lagunaires de basse Côte-d'Ivoire. Éd. Ophrys, 386 p.
- BOUBÉRI (D.) et KONAN (J.), 1984.— Rapport succinct de recherche en Côte-d'Ivoire, 1982-83. National management and research reports, *FAO/CECAF/TECH. /84/61* : 133-138.
- BOUBÉRI (D.), HIÉ DARÉ (J.P.), KONAN (J.), 1983.— La pêche artisanale maritime en Côte-d'Ivoire : potentiel de pêche. *Arch. Scient. Centre. Rech. Océanogr. Abidjan*, 9 (1) : 11-29.
- BRULHET (J.), 1984.— Les pêches industrielles en Côte-d'Ivoire : bilan et situation actuelle, stratégie et perspectives de développement. Rapp. Ministère Développement rural Côte-d'Ivoire, 12 p.
- BRULHET (J.), 1986.— La pêche thonière : crise et perspective. *Revue Mer*, 14 : 50-53.
- CAVERMIÈRE (A.), 1982.— Les espèces démersales du plateau continental ivoirien : biologie et exploitation. Thèse Doct. État, Univ. Aix-Marseille-II, tome I, 415 p.
- CEAMP (Cellule économique d'appui au ministère des Pêches et de l'Économie maritime de Mauritanie) et SEDES, 1987.— Analyse économique du secteur pêche, Rapp. SEDES, 151 p.
- CHABOUD (C.) et CHARLES DOMINIQUE (E.), 1991.— Les pêches maritimes artisanales en Afrique de l'Ouest : état des connaissances et évolution de la recherche. In : La recherche face à la pêche artisanale, Durand (J.R.), Lemoalle (J.), Weber (J.) éd. Paris, ORSTOM, *Coll. Sém.* : 99-141.
- CHABOUD (C.) et DÈME (M.), 1991.— Ressources instables et pêche semi-industrielle : les exemples sénégalais et ivoirien. In : Pêcheries ouest-africaines, variabilité, instabilité et changement, Cury (P.) et Roy (C.) éd. Paris, ORSTOM : 67-79.
- CHABOUD (C.) et KÉBÉ (M.), 1986.— Les aspects socio-économiques de la pêche maritime artisanale au Sénégal : mutations technologiques et politiques de développement. Comm. Conf. internationale sur la pêche, Rimouski, 10-15 août 1986, 26 p.
- CHABOUD (C.) et KÉBÉ (M.), 1989.— La distribution en frais du poisson de mer au Sénégal. Commerce traditionnel et interventions publiques. *Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum.*, 25 (1-2) : 125-143.
- CHABOUD (C.), KÉBÉ (M.), AMHED (A.O.), DIOP (H.), 1988.— Éléments sur la pêche artisanale mauritanienne. *Bull. CNROP Nouadhibou*, 16 (1) : 1-48.
- CHARNEAU (D.), 1988.— L'économie du thon au Sénégal : intégration nationale et internationalisation de la filière. *Doc. Scient. Centre Rech. Océanogr. Dakar-Thiaroye*, 109, 192 p.
- CHAUVEAU (J.P.), 1986.— Une histoire maritime africaine est-elle possible ? Historiographie et histoire de

- la navigation et de la pêche africaines à la côte occidentale depuis le xv^e siècle. *Cah. Études Africaines*, 26 (1-2) : 173-235.
- CHAUVEAU (J.P.), 1989.— Histoire de la pêche industrielle au Sénégal et politiques d'industrialisation. 1^{re} partie : Cinq siècles de pêche européenne (du xv^e siècle au milieu des années 1950). *Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum.*, 25 (1-2) : 237-258.
- COLLART (A.), 1986.— Planification du développement des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest : production et traitement du poisson, ses aspects matériels, techniques et socio-économiques. Programme de Développement intégré de la Pêche artisanale en Afrique de l'Ouest, Rapp. DIPA/WP/7, 67 p.
- COMOE (C.), 1984.— Impact de la pêche thonière sur le port d'Abidjan. Mém. ENSA Rennes/CRO Abidjan, 37 p.
- FAO, 1982.— Rapport du groupe de travail ad hoc sur la sardinelle des côtes de Côte-d'Ivoire/Ghana/Togo. *FAO/COPACE/TECH. /82/40*, 75 p.
- CORMIER (M.C.), 1983.— La pêche en Côte-d'Ivoire : mise au point des connaissances et perspectives. Mém. DEA, Univ. Paris-X, 91 p.
- COUTY (P.), 1973.— Éléments d'économie des pêches appliqués à l'Afrique noire. Rapp. ORSTOM, 56 p.
- DELAUNAY (K.), 1986.— Étude des activités de pêche sur les côtes d'Ivoire, de l'Or et des Esclaves à travers les textes anciens (1500-1750). Mém. DEA, Univ. Paris-I, 112 p.
- DELAUNAY (K.), 1988a.— Mission sur le littoral Alladian du 13 au 26 juin 1988. Rapp. ORSTOM, 30 p.
- DELAUNAY (K.), 1988b.— L'expansion des pêcheurs ghanéens sur les côtes ouest africaines : le cas de la Côte-d'Ivoire (premier bilan de recherches). Rapp. ORSTOM, 60 p.
- DELAUNAY (K.), 1990.— Les pêcheurs ghanéens Fanti et Éwé sur le littoral ivoirien ; problématique de recherche. Table ronde, Montpellier, 7 juin 1990, Rapp. ORSTOM, 17 p.
- DIABY (S.), 1986.— Bénéfices économiques de la pêche thonière étrangère en Côte-d'Ivoire. Doc. Int. Centre Rech. Océanogr. Abidjan, 17 p.
- DIAW (M. C.), 1986.— Gestion des unités de pêche et rapport de production : la portée théorique et pratique du système des parts. In : Le Reste (L.), Fontana (A.), Samba (M.) éd., *L'estuaire de la Casamance*. Actes Sémin. Ziguinchor, 19-25 juin 1986. ISRA/CRODT, Dakar : 203-204.
- DIAW (M. C.), 1989.— Partage et appropriation. Les systèmes de parts et la gestion des unités de pêche. *Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum.*, 25 (1-2) : 67-87.
- Direction des pêches maritimes et lagunaires, 1978.— Bilan des pêches ivoiriennes en 1977-1978. Rapp. Ministère Production animale Côte-d'Ivoire, 28 p.
- DOMINGO (J.), 1980.— Aspects de l'évolution récente des pêches artisanales de la Côte-d'Ivoire. *NOROIS, Rev. Géog. de l'ouest et des pays de l'Atlantique nord*, 106 : 181-198.
- DOUMENGE (F.), 1962.— Problèmes et perspectives de l'organisation des économies de pêche maritime dans les États de l'Afrique occidentale en 1962. *Bull. Section Géog. Comité Travaux Hist. et Sci.*, 75 : 219-282.
- ÉCOUTIN (J.M.), 1992.— Dynamique des flottilles en pêche artisanale ; l'exemple des sennes tournantes de Côte-d'Ivoire. Paris, ORSTOM, *Études et thèses*, 212 p..
- ÉCOUTIN (J.M.), DELAUNAY (K.), KONAN (J.), 1993.— Les pêches artisanales maritimes. In : Environnement et ressources aquatiques de Côte-d'Ivoire. I- Le milieu marin. Paris, ORSTOM : 537-549.
- FONTANA (A.), CAVERMIÈRE (A.), FONTENEAU (A.), CHABOUD (C.), 1989.— Bilan et enjeux des pêches maritimes en Afrique de l'Ouest. Possibilités et pertinence des interventions. Rapp. ORSTOM, 85 p.
- FONTENEAU (A.), 1970.— La pêche au chalut sur la plateau continental ivoirien : équilibre maximal des captures. *Doc. Scient. Centre Rech. Océanogr. Abidjan*, 1(1) : 31-35.
- FONTENEAU (A.), 1971.— La pêche au chalut en Côte-d'Ivoire : maximum de rendement économique. *Doc. Scient. Centre Rech. Océanogr. Abidjan*, 2 (1-2) : 31-39.

- FONTENEAU (A.), 1989.— Variation du prix de vente du thon par espèce et catégorie de taille de 1970 à 1987 : effets possibles sur les changements de stratégies de pêche des senneurs. *ICCAT SCRS/89/48*, 17 p.
- FONTENEAU (A.) et PALLARES (P.), 1989.— Évolution récente des stratégies de pêche thonière des senneurs dans le golfe de Guinée. *ICCAT SCRS/89/52*, 48 p.
- GARCIA (S.), 1978.— Bilan des recherches sur la crevette rose de la Côte-d'Ivoire et conséquence en matière d'aménagement. *Doc. Scient. Centre. Rech. Océanogr. Abidjan*, 9 (1) : 1-41.
- GAGNEPAIN (J.Y.), 1978.— Analyse économique de l'évolution de la pêche intertropicale française. *Mém. ENSA, Rennes*, 108 p.
- GRUVEL (A.), 1913.— L'industrie des pêches sur la côte occidentale d'Afrique (du cap Blanc au cap de Bonne Espérance). *Larose Éd.*, 193 p.
- GUINGUENO (A. M.), 1986.— La pêche artisanale et la transformation de la production sardinière à Abidjan. *Mém. DEA, Univ. Paris-I*, 106 p.
- HIÉ DARÉ (J.P.), 1986.— La pêche artisanale maritime. *Rapp. Centre. Rech. Océanogr. Abidjan* : 77-82.
- HUGON (P.), 1988.— L'industrie agro-alimentaire : analyse en terme de filière. *Rev. Tiers-Monde*, 115 : 665-693.
- KONAN (J.), 1986.— La pêche maritime ivoirienne sur le plateau continental ivoirien. *Rapp. Centre. Rech. Océanogr. Abidjan*, : 21-31.
- KONAN (J.) et BARD (F.X.), 1986.— La pêche des petits pélagiques. *Rapp. Centre. Rech. Océanogr. Abidjan* : 43-50.
- LAGOIN (Y.) et SALMON (G.), 1967.— Étude technique et économique comparée de la distribution du poisson de mer dans les pays de l'ouest africain - Côte-d'Ivoire. *Rapp. SCET Coopération*, 83 p.
- LAOË (F.) et WEBER (J.), 1986.— Les unités d'observation dans l'étude des milieux ruraux : région cacaoyère du Sud-Cameroun et pêche artisanale sénégalaise. *Rapp. AMIRA N° 49, Les unités d'observation* : 77-91.
- LASSARAT (A.), 1958.— La pêche en Côte-d'Ivoire. *Rev. Trav. ISTPM*, 22 (1) : 31-64.
- LAWSON (R. M.), 1984.— *Economics of fisheries development*. Londres, Frances Pinter, 283 p.
- LECAILLON (F.), 1976.— L'artisanat du poisson : Vridi et la cité de fumage. *Mém. Maîtrise géographie tropicale, Univ. Abidjan*, 133 p.
- LHOMME (F.) et VENDEVILLE (Ph.), 1990.— La crevette rose, *Penaeus notialis* (Pérez Farfante, 1967) en Côte-d'Ivoire. *In* : Environnement et ressources aquatiques de Côte-d'Ivoire. I- Le milieu marin. Paris, ORSTOM : 489-520.
- LUGINBÜHL (N.), 1984.— Rapport sur les conflits entre pêche artisanale et pêche industrielle en Côte-d'Ivoire. *Rapp. FAO*, 35 p.
- MOAL (R.A.) et WOITELIER (E.), 1984.— Étude des conditions de production, de stockage, de traitement et de commercialisation des produits de la pêche dans les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest : de la Mauritanie au Congo. *Rapp. SCET International*, 296 p.
- POSTEL (M.), 1950.— La pêche en Côte-d'Ivoire. *Congrès des pêches et des pêcheries dans l'Union française d'outre-mer. Institut colonial Marseille*, 11-13 octobre 1950 : 160-169.
- RAYNAUD (M.), 1991.— L'économie thonière : une économie à l'échelle mondiale. *In* : Actes de la Conférence thonière régionale pour l'océan Indien S-W, Antananarivo (Madagascar), 9-12 mai 1990, Le Gall (J.Y.), de Reviers (X.), Roger (C.) éd. Paris, ORSTOM, *Coll. Sémin.* : 9-16.
- REY (H.), 1989.— Étude économique de la pêche aux petits métiers en Languedoc-Roussillon. *Rapp. Centre d'Études de Projets, Univ. Montpellier-I*, 211 p.
- ROCH (J.), 1988.— Le rôle des importations dans la consommation alimentaire en Côte-d'Ivoire. *Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum.*, 24 (4) : 521-535.

- SURGY (A. DE), 1965.— Les pêcheurs de Côte-d'Ivoire. Tome I : Les pêcheurs maritimes (3 fascicules), CNRS-CNDCHFAN, 224 p.
- WEBER (J.) et FONTANA (A.), 1983.— Pêches et stratégies de développement discours et pratiques. Comm. réunion stratégies développement pêches, FAO Rome 10-14 mai 1983, 11 p.
- WEBER (J.) et DURAND (M. H.), 1986.— Le secteur des pêches dans les pays d'Afrique ONUDI, Comm. réunion préparatoire pour l'Afrique en vue première consultation industrie pêche, Dakar 16-19 septembre 1986, 67 p.
- VERDEAUX (F.), 1979.— La pêche lagunaire en Côte-d'Ivoire : contexte sociologique et formes d'exploitation du milieu naturel. Comm. Séminaire UNESCO écosystèmes côtiers, Dakar, juin 1979, 7 p.
- VERDEAUX (F.), 1980.— Contribution à une problématique des systèmes de production piscicoles : l'exemple de la pêche artisanale lagunaire en Côte-d'Ivoire. Rapp. ORSTOM, 12 p.
- WEIGEL (J.Y.), 1989.— La commercialisation du poisson en pays lagunaire ivoirien. Paris, ORSTOM, *Études et Thèses*, 137 p.
- WEIGEL (J.Y.), à paraître.— Socio-économie des pêches en région lagunaire ; l'exemple des circuits et des stratégies de commercialisation. *In* : Environnement et ressources aquatiques de Côte-d'Ivoire. II- L'exemple de la lagune Ébrié. Paris, ORSTOM.